

PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le jeudi 9 février 2023, à 19 h, à la salle Norbert J. Sivret de l'édifice municipal de St-Isidore

Présents : Denis Landry, maire
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Gosselin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière
Jessica Thériault, greffière adjointe

Absent : Luc Robichaud, conseiller général

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 02 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire demande à la directrice générale si nous avons quorum. Elle confirme que nous avons bel et bien le quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil si quelqu'un avait un conflit d'intérêts avec l'un des points de l'ordre du jour. La conseillère Nathalie Mallais Comeau et la conseillère Cathy Gosselin se déclarent en conflit d'intérêt avec l'item 5, car elles sont membres du Conseil d'administration de l'organisme impliqué dans le dossier.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire demande à la directrice générale de faire la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-02-012

5. Renonciation au premier droit de refus – achat d’un terrain

La conseillère Nathalie Mallais Comeau et la conseillère Cathy Gosselin étant en conflit d’intérêt pour le présent item, sortent de la salle de réunion à 19 h 04.

Monsieur le maire demande ensuite à la directrice générale d’expliquer le dossier aux personnes présentes, le Conseil passe ensuite à la résolution :

CONSIDÉRANT QUE la Société coopérative de Paquetville Ltée a reçu une offre d’achat pour une partie du terrain NID 20793949 au montant de 100 000,00 \$ et désire procéder à cette vente;

ET CONSIDÉRANT QUE la Société coopérative de Paquetville Ltée a remis à la Municipalité des Hautes-Terres un avis le 23 janvier 2023 pour respecter le droit de premier refus et demande à la Municipalité d’accepter l’offre d’achat en égalant l’offre reçue de la tierce partie ou renoncer au droit de premier refus;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres renonce au droit de premier refus et procède à l’enregistrement d’une renonciation de ce droit pour la partie du terrain à vendre. Adoptée à l’unanimité.

Résolution no 2023-02-013

L’item de l’ordre du jour étant complété, la greffière adjointe sort de la salle pour aviser les conseillères Nathalie Mallais Comeau et Cathy Gosselin qu’elles peuvent revenir. Celles-ci reviennent dans la salle de réunion à 19 h 07.

6. Demande de dons

Monsieur le maire demande à la directrice générale de présenter le dossier aux personnes présentes. Le Conseil passe ensuite à la résolution :

CONSIDÉRANT QU’UNE lettre de demande de don a été reçue de la part du Comité de la patinoire de Notre-Dame des Érables pour une augmentation du budget d’opération de 2 000 \$ à 5 000 \$ pour l’année 2023;

ET CONSIDÉRANT QU’UN montant de 4 000 \$ était réservé au budget pour les activités de Notre-Dame des Érables;

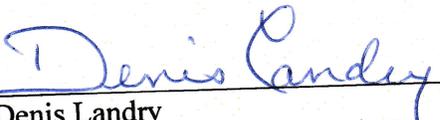
Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Louis LeBouthillier,

QUE la demande du Comité de la patinoire de Notre-Dame des Érables relativement à l’augmentation de leur budget d’opération à 5 000 \$ soit accepté. Adoptée à l’unanimité.

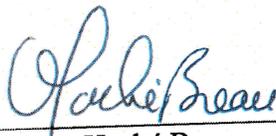
Résolution no 2023-02-014

7. Ajournement.

La conseillère Nathalie Mallais Comeau propose l'ajournement et la séance est levée à 19 h 09.


Denis Landry
Maire




Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière